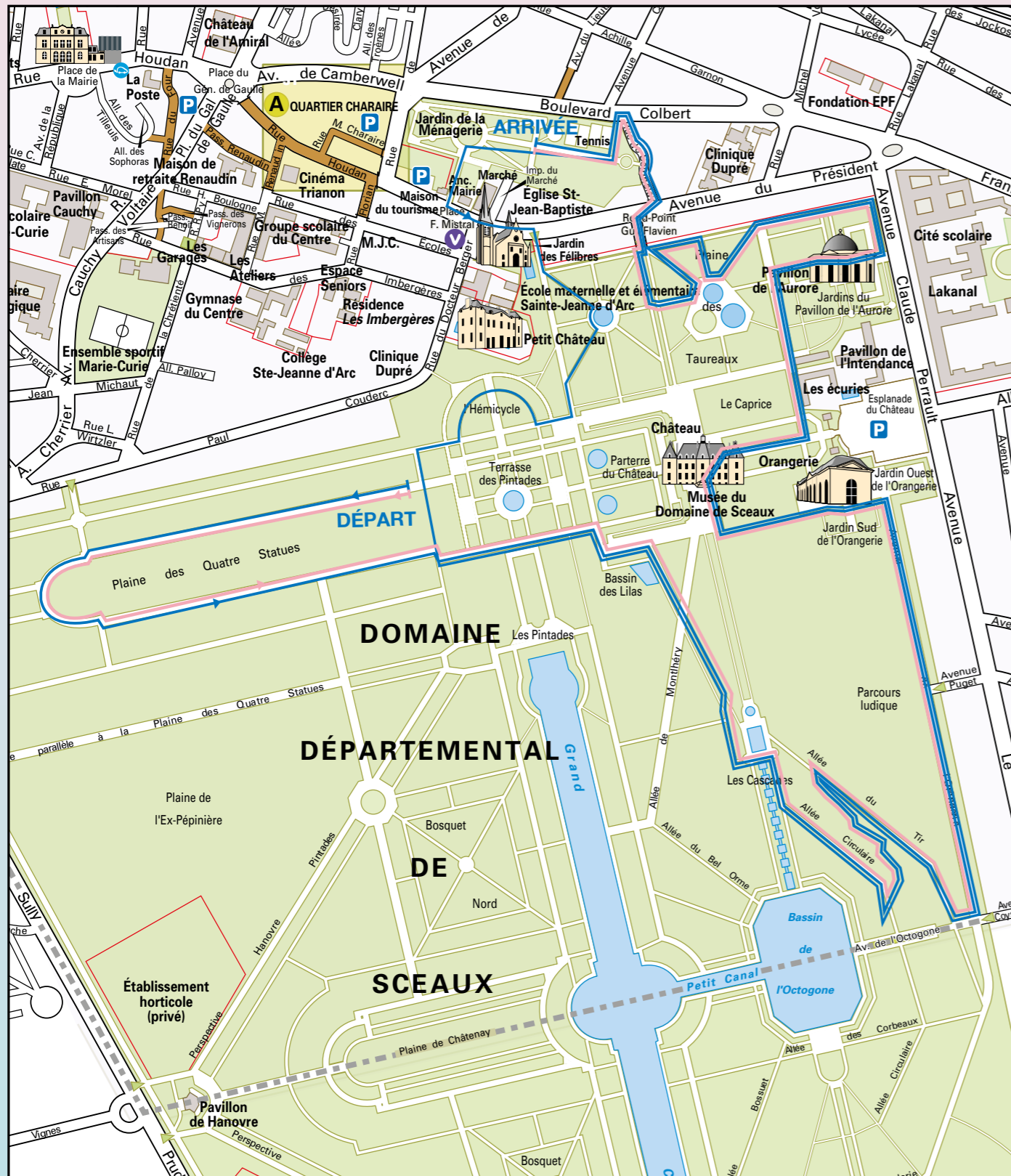


LES PARCOURS



Courses :  5 km (1 boucle)  10 km (2 boucles)



Retrouvez le règlement 2020 et les parcours de toutes les épreuves sur sceaux.fr > mes activités > animations sportives

Conception et réalisation : service Communication de la ville de Sceaux - © stock.adobe.com - novembre 2019

Dimanche 2 février 2020

VILLE DE
SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

45e CROSS

de la ville de Sceaux

Dimanche 2 février 2020
de 9h15 à 12h






NOUVEAUX HORAIRES
5 et 10 km départ 9h15
Marche nordique départ 9h25
Parc de Sceaux

INSCRIPTIONS

- en ligne sur sceaux.fr
du 23 décembre 2019 au 31 janvier 2020 jusqu'à midi
- en mairie du 13 au 27 janvier 2020 jusqu'à 17h30

Certificat médical obligatoire ou licence FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, FSGT, FSCF ou UFOLEP

> Service de l'Action sportive - Tél. : 01 41 13 33 00
sceaux.fr   

Région
île de France

 **hauts-de-seine**
LE DÉPARTEMENT
avec le concours financier du
Département des Hauts-de-Seine



Le Cross de Sceaux propose six courses et une marche nordique pour tous les âges ! Les 5 et 10 km, ainsi que la marche nordique (5 km), sont limités à 1 000 inscrits pour garantir des conditions de sécurité maximales.

Inscriptions

Seuls les 5 et 10 km sont payants.

Tarif étudiant : réduction de 2 euros sur chacune des courses payantes (voir tableau ci-contre).

- À l'accueil de l'hôtel de ville (122 rue Houdan)

Du lundi 13 au lundi 27 janvier 2020 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 le lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h le jeudi et de 9h à 12h le samedi.

Tarifs : 5 km (5 euros), 10 km (8 euros). Par chèque uniquement, à l'ordre de Régie Facturation commune.

- En ligne sur sceaux.fr

Du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 31 janvier 2020 jusqu'à midi.

Tarifs : 5 km (5,80 euros), 10 km (9 euros). Par carte bancaire. Tarifs tenant compte des frais supplémentaires de gestion de l'inscription en ligne.

Retrait des dossards

À l'Ancienne mairie, 68 rue Houdan.

Samedi 1^{er} février 2020 de 9h30 à 13h et de 15h30 à 18h30.

Dimanche 2 février 2020, dès 8h et au plus tard **une heure** avant le départ de la course.

Licences et certificat médical

Seule « la course des familles » ne nécessite pas de certificat médical.

Pour toutes les autres courses, sont acceptés les participants :

- titulaires d'une licence d'athlétisme FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, FSGT, FSCF ou Ufolep en cours de validité à la date de la manifestation (voir règlement sur sceaux.fr)
- titulaires d'un certificat médical avec absence de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme, de la course à pied ou de la marche nordique **en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Vestiaire

- À l'Ancienne mairie (68 rue Houdan).
- De 8h à 12h.
- Consigne en fonction du numéro de dossard.



Remise des récompenses

Le jour du cross, à la Rotonde du jardin de la Ménagerie.

Les récompenses sont remises au fur et à mesure des arrivées, dès 10h30 pour le Prix Campus et dès 12h pour le Prix des écoles élémentaires.

LES COURSES



	Courses	Longueur	Horaires de départ	Année de naissance
DÉPART COMMUN AU PARC DE SCEAUX				
PAYANTES	5 km	(1 boucle)	9h15	2002 et avant
	10 km	(2 boucles)		
DÉPART AU PARC DE SCEAUX				
	Marche nordique	5 km (1 boucle)	9h25	2002 et avant
DÉPART AU JARDIN DE LA MÉNAGERIE				
	Course des Familles	1 500 m	10h30	2012 et avant
	Cadettes/Minimes filles/Benjamines Cadets/Minimes garçons/Benjamins	3 100 m	11h	2003 et 2004 2005 et 2006 2007 et 2008
	Poussines Poussins	1 850 m	11h20	2009 et 2010
	Éveils filles Éveils garçons	1 500 m	11h40	2011 et 2012